

SERVICES PARTAGÉS CANADA

Demande de renseignements pour Initiative de réseautage des centres de données de la DG- SRS de SPC

Ddr No.	BPM015654	Date	Mars 15, 2022
No de modification		date de modification	
No du fichier GCDocs		No de référence du SEAOG	

Bureau de distribution	SSC SPC Procurement and Vendors Relationships Achats et relations avec les fournisseurs		
Autorité Contractante: (L'autorité contractante est la personne à qui il faut adresser les questions et commentaires au sujet du présent document.)	Nom	Oliver Librada	
	No de téléphone	(343) 542-8460	
	Courriel	Oliver.Librada@ssc-spc.gc.ca	
	Adresse postale	180 Kent, 13th Floor Ottawa, Ontario K1P 5P5	
Date et heure de clôture	Date et heure 8 avril 2022 à 15h (désigné dans la présente DDR comme période de clôture de la DDR)		
Fuseau horaire	Heure Normale de l'Est (HNE)		
Destination des biens ou des services	Canada		
Courriel auquel la soumission doit être envoyée avant la date de clôture	Oliver.Librada@ssc-spc.gc.ca		

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – OBJET ET NATURE DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

- 1.1 Objet de la demande de renseignements
- 1.2 Nature de la demande de renseignements

PARTIE 2 – DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX RÉPONSES

- 2.1 Nature et format des réponses
- 2.2 Coûts associés aux réponses
- 2.3 Traitement des réponses
- 2.4 Contenu de la présente DDR
- 2.5 Élaboration des réponses
- 2.6 Demandes de renseignements
- 2.7 Transmission des réponses
- 2.8 Exigences relatives à la sécurité
- 2.9 Langues officielles
- 2.10 Rencontre et consultation avec l'industrie

PARTIE 3 – ÉBAUCHE DE LA STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT

- 3.1 Introduction
- 3.2 Contexte
- 3.3 Capacité supplémentaire de l'industrie
- 3.4 Exigences techniques préliminaires et renseignements des coûts

PARTIE 4 – JOURNÉE DE L'INDUSTRIE ET LES CONSULTATIONS INDIVIDUELLES

- 4.1 Invitation à la journée de l'industrie et aux consultations individuelles

PARTIE 5 – DOCUMENTS CONNEXES

- Annexe A - Énoncé des travaux
- Annexe B - Liste des livrables
- Annexe C - Exigences préliminaires du système
- Annexe D - Formulaire d'invitation

PARTIE 1 – OBJET ET NATURE DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

1.1 Objet de la demande de renseignements

Services partagés Canada (SPC) lance la présente demande de renseignements initiale (DDR) afin de faire participer l'industrie, par le biais de consultations, à ses intérêts, à sa capacité et à sa capacité de répondre aux besoins du projet de réseautage des centres de données de la DG-SRS de SPC.

Le présent document a pour but de définir la portée des exigences relatives aux biens et services de réseautage des centres de données qui permettront à Service partagé Canada (SPC) de fournir des services distincts de connectivité de centre de donnée au cours des dix (10) prochaines années aux sites, réseaux et environnements des partenaires gouvernementaux; y compris ceux qui peuvent être considérés comme des services essentiels 24/7.

La présente DDR initiale vise à :

- a) Fournir au secteur des informations initiales sur l'initiative de mise en réseau des centres de données;
- b) Demander des commentaires préliminaires et des questions à discuter lors de la journée de l'industrie ;
- c) Demander des renseignements détaillés et des commentaires de l'industrie, y compris des estimations préliminaires des coûts ;
- d) Déterminer la capacité de l'industrie de satisfaire aux exigences ; et
- e) Déterminer les limites et les restrictions imposées aux capacités de l'industrie, comme, sans s'y limiter, les droits de propriété intellectuelle et d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur leur capacité de soumissionner à l'égard de toute sollicitation subséquente et/ou de satisfaire aux exigences.

Les répondants sont priés de fournir une rétroaction fondée sur les exigences définies à l'Annexe A - Énoncé des travaux, à l'Annexe B - Liste des livrables et à l'Annexe C - Exigences préliminaires du système. D'autres demandes de renseignements seront effectuées avec, mais sans s'y limiter, les objectifs suivants :

- a) Fournir à l'industrie un énoncé préliminaire des exigences et des exigences en matière de soutien ;
- b) Affiner les exigences et développer davantage les stratégies d'approvisionnement et de soutien ;
- c) Recueillir les connaissances, l'expertise et les recommandations de l'industrie concernant les pratiques exemplaires qui permettraient d'accroître le succès d'une invitation à soumissionner et/ou de cerner les risques qui pourraient avoir une incidence sur une invitation à soumissionner ;
- d) Obtenir des commentaires de l'industrie sur toute question qui pourrait avoir une incidence sur leur capacité de soumissionner pour toute demande de soumissions et/ou de satisfaire aux exigences ; et
- e) Améliorer la concurrence, l'accès et l'équité à l'égard de la ou des sollicitations qui en découlent.

1.2 Nature de la demande de renseignements

Le présent document ne constitue pas une demande de proposition (DDP). Cette DDR peut ne pas entraîner la publication d'une DDP et ne donnera pas lieu à l'attribution d'un contrat. Par conséquent, les fournisseurs intéressés des biens ou des services décrits dans cette DDR ne devraient pas réserver des biens ou des installations ni affecter des ressources en fonction des renseignements présentés dans la DDR. Cette dernière ne donnera pas lieu non plus à la création de listes de fournisseurs. Le fait qu'un fournisseur intéressé réponde ou non à cette DDR ne le dispense donc pas de participer à d'éventuels processus d'acquisition. En outre, la présente DDR n'entraînera pas nécessairement l'achat de l'un ou de l'autre des biens et des services qui y sont décrits. Cette DDR constitue un document consultatif visant uniquement à obtenir des renseignements de l'industrie sur son contenu.

Aucun élément de la présente DDR ne doit être considéré comme un engagement de la part de SPC de publier une demande de proposition pour ce projet. SPC pourrait utiliser les renseignements de nature non exclusive obtenus dans le cadre du présent examen ou au cours du processus de préparation d'un éventuel document officiel de demande de proposition.

SPC ne sera lié d'aucune façon à ce qui est énoncé aux présentes, et se réserve le droit de modifier, en tout temps, une partie ou la totalité des besoins, s'il le juge utile. De plus, SPC se réserve le droit de revoir, au besoin, sa méthode d'acquisition d'après l'information reçue en réponse à la présente DDR ou pour toute autre raison jugée pertinente.

PARTIE 2 – DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX RÉPONSES

2.1 Nature et format des réponses

Le point de vue actuel du Canada sur ses besoins pour le du projet de réseautage des centres de données de la DG-SRS de SPC et les exigences techniques préliminaires sont tous détaillés dans cette demande de renseignements.

Les répondants sont invités à présenter leurs commentaires concernant le contenu de tous les éléments de la partie 3 et les documents annexés à la présente DDR. Les répondants peuvent donner leur commentaires directement, et retourner une copie électronique des annexes figurant à la partie 5 – documents connexes. Comme alternative, les répondants peuvent formuler des commentaires sur un média et format différent en faisant une référence au document ainsi qu'à la section pertinente. Les répondants sont priés d'expliquer toutes les hypothèses qu'ils font sur les besoins formulés.

De plus, le Canada sollicite des commentaires sur des exigences particulières (voir l'Annexe B - Liste des livrables et l'Annexe C - Exigences préliminaires du système) qui portent sur des éléments importants de l'exigence avant de poursuivre l'élaboration de sa stratégie d'approvisionnement.

Les répondants sont invités à fournir les noms des personnes qui participeront à la préparation des réponses du fournisseur

2.2 Coûts associés aux réponses

Le Canada ne remboursera pas aux répondants les frais engagés pour répondre à la présente DDR.

2.3 Traitement des réponses

2.3.1 Utilisation des réponses

Les réponses ne feront pas l'objet d'une évaluation formelle. Cependant, le Canada peut se servir des réponses reçues pour élaborer ou modifier les stratégies d'approvisionnement ou les ébauches de documents contenues dans la présente DDR. À la date de clôture de la DDR, le Canada examinera toutes les réponses reçues. Cependant, s'il le juge opportun, il pourrait examiner les réponses reçues après la date de clôture de la DDR.

2.3.2 Équipe d'évaluation

Une équipe d'évaluation composée de représentants de SPC examinera les réponses et participera à toutes les activités de mobilisation de l'industrie. Le Canada se réserve le droit de faire appel à des consultants indépendants ou aux ressources à sa disposition qu'il juge nécessaires pour évaluer les réponses. Toutes les réponses ne seront pas nécessairement soumises à une révision de tous les membres de l'équipe d'évaluation.

2.3.3 Confidentialité

Les répondants doivent indiquer toutes les parties de leurs réponses qu'ils jugent exclusives ou confidentielles. Canada traitera ces parties de réponse de façon confidentielle, conformément à la Loi sur l'accès à l'information.

2.3.4 Suivi

SPC pourra, à sa discrétion, communiquer avec les répondants pour leur poser des questions supplémentaires ou obtenir des clarifications sur les réponses fournies. SPC

pourra, à son entière discrétion, accepter de rencontrer les répondants afin de leur donner l'occasion de présenter ou de démontrer leurs compétences en ce qui concerne la présente DDR.

Les présentations des répondants n'engagent en rien SPC. Les répondants doivent assumer tous les coûts associés à l'invitation de SPC de faire une présentation.

2.4 Contenu de la présente DDR

La présente DDR contient une ébauche préliminaire des exigences techniques, des renseignements sur les coûts et des renseignements sur l'approvisionnement. Des commentaires concernant tout aspect de la présente DDR sont demandés.

2.5 Élaboration des réponses

2.5.1 Préparation des réponses et soumission

SPC demande aux répondants de soumettre leurs réponses par voie électronique en format MS Office, PDF ou compatible.

Les réponses doivent être envoyées uniquement par courriel ou via un lien sur une plateforme de stockage en ligne. Si le lien n'est pas accessible par SPC, le répondant doit fournir une autre méthode ou un autre plateforme en ligne pour soumettre leurs réponses.

En raison de la nature de la demande de renseignements, la transmission des réponses par courrier/messagerie à SPC **ne sera pas acceptée**.

2.5.2 Contenu des réponses

La première page de chaque document de réponse fourni devrait contenir:

- a) Le numéro de la DDR;
- b) Le nom de la compagnie que le répondant représente;
- c) Le titre, le nom et les coordonnées du répondant; et
- d) La date de transmission des documents.

Toutes les pages devraient être numéroté et identifiées avec le nom de l'entreprise.

2.6 Demandes de renseignements

Comme il ne s'agit pas d'une demande de soumissions, SPC ne répondra pas nécessairement par écrit aux demandes de renseignements ni ne distribuera nécessairement les réponses à tous les fournisseurs éventuels. Toutefois, les répondants qui ont des questions concernant la présente DDR peuvent les transmettre à l'autorité contractante dont le nom figure ci-dessous:

Nom: Oliver Librada
Division: Approvisionnement en TI pour l'entreprise
Adresse postale: 180 rue Kent, Ottawa, Ontario
Téléphone: 343-542-8460
Adresse courriel: Oliver.Librada@ssc-spc.gc.ca

2.7 Transmission des réponses

2.7.1 Heure et lieu pour la transmission des réponses

Les fournisseurs souhaitant remettre une réponse doivent l'acheminer selon la section 2.5 à l'attention de l'autorité contractante avant l'heure et la date indiquées à la page 1 du présent document, et à l'adresse qui figure à la partie 2, section 2.6.

2.7.2 Responsabilité quant au respect du délai de livraison

Chaque répondant doit s'assurer que sa réponse est envoyée à temps à la bonne adresse électronique.

2.8 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a pas d'exigences de sécurité en relation avec la soumission d'une réponse à la présente DDR. Une cote de sécurité du gouvernement pourrait être requise dans le cadre d'approvisionnements futurs en lien avec le besoin.

Les fournisseurs intéressés à être parrainé devraient commencer le processus pour obtenir leur cote de sécurité en communiquant avec l'autorité contractante

2.9 Langues officielles

Les réponses à la présente DDR doivent être présentées dans l'une des deux langues officielles du Canada.

2.10 Rencontre et consultation avec l'industrie

Durant la période de la DDR, les activités suivantes auront lieu:

- Consultations individuelles supplémentaires, au besoin, à des fins de clarification

Le Canada ne remboursera pas les répondants pour les dépenses engagées relativement à la présence des activités ci-dessus.

Suite à ces rencontres et consultations, SPC examinera les réponses reçues et mettra à jour les informations et données, si nécessaire. La présente DDR sera modifiée avec les documents mis à jour, au besoin.

PARTIE 3 – ÉBAUCHE DE LA STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT

3.1 Introduction

La stratégie d'approvisionnement pour l'une des exigences du services de réseautage de centres de données n'a pas encore été déterminée. SPC confirmera, et définira sa stratégie d'approvisionnement proposée à la suite de consultations internes et avec l'industrie, comme la présente DDR initiale.

Tel qu'il est indiqué à la section 1.2 ci-dessus, rien dans la présente DDR ne sera interprété comme un engagement de SPC à lancer une invitation à satisfaire à cette exigence. Aucun échéancier n'a été établi pour l'acquisition des besoins du réseautage de centres de données.

Cette demande de renseignements initiale et subséquente servira à orienter l'élaboration de la stratégie d'approvisionnement, des exigences et des échéanciers éventuels.

3.1.1 Calendrier approximatif

Activité	Date
DDR Initiale / Rétroaction De L'Industrie	15 mars - 8 avril 2022
Sessions individuelles si nécessaire à des fins de clarification	2 semaines après fermeture DDR
Journée de l'industrie	À déterminer
Ébauche DDP	À déterminer
Publication de la DDP finale sur SAOEG	À déterminer

3.1.2 Accords commerciaux

À moins d'avis contraire, ce besoin est assujéti aux dispositions de l' Accord de libre-échange canadien (ALEC), Accord économique et commercial global (AECG), Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), Accord de libre-échange Canada-Colombie, Accord de libre-échange Canada-Honduras, Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC), Accord de libre-échange Canada-Panama, Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP) et l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU).

3.2 Contexte

SPC a pour mandat de planifier, d'exécuter et de gérer l'approvisionnement de certains biens et services au nom de SPC et de ses partenaires au-delà d'une certaine valeur.

3.3 Capacité supplémentaire de l'industrie

Les répondants à cette DDR sont invités à donner leurs commentaires figurant à Annexe C - Exigences préliminaires du système

3.4 Exigences techniques préliminaires et renseignements des coûts

L'annexe C décrit les besoins techniques préliminaires. Cette annexe demande aux répondants de fournir des renseignements techniques afin que le Canada puisse préparer ses documents pour l'approbation du projet.

Annexe B - Liste des livrables demande aux répondants de fournir une liste des produits livrables et des commentaires sur l'établissement des coûts en fonction des exigences précisées à l'annexe C.

PARTIE 4 – JOURNÉE DE L'INDUSTRIE ET LES CONSULTATIONS INDIVIDUELLES

Afin d'assurer l'approvisionnement fructueux des exigences du système, tel que défini par l'initiative de réseautage de centre de données, le Canada cherche à faire participer l'industrie par le biais d'une journée de l'industrie et de séances individuelles, au besoin, avec les fournisseurs intéressés dans le cadre de ce processus de demande de renseignements.

Le Canada impliquera l'industrie pour:

- a) Examiner les solutions proposées par l'industrie pour répondre aux exigences de réseautage de centre de données,
- b) Établir des estimations et des coûts associés aux solutions potentielles ;
- c) Développer, parmi le Canada et les participants de l'industrie, une compréhension commune des éléments, des risques, des défis et des possibilités d'approvisionnement de réseautage de centre de données,
- d) Discuter de toute exigence supplémentaire en matière de soutien - y compris les droits de propriété intellectuelle, la collaboration dans la chaîne d'approvisionnement, les incitations au rendement pour un soutien plus complet, et comprendre la capacité et l'intérêt actuels du marché ;
- e) Développer une compréhension des capacités canadiennes et internationales pertinentes à chacun des systèmes de réseautage de centre de données,

4.1 Invitation à la journée de l'industrie et aux consultations individuelles

La première journée de l'industrie est prévue pour le début du printemps. L'emplacement et la date seront publiés dans une modification à la présente DDR. L'objectif initial de la journée de l'industrie est d'examiner la portée des exigences préliminaires énoncées dans la DDR et de répondre aux questions. Il est recommandé que les fournisseurs qui ont l'intention de soumettre une réponse à la DDR participent ou envoient un représentant.

Les fournisseurs sont priés de confirmer leur présence en fournissant, par écrit, à l'autorité contractante, le nom de la ou des personnes qui y assisteront et leur titre, le formulaire d'invitation et une liste des préoccupations éventuelles dont ils souhaitent discuter au plus tard (à déterminer)

4.1.1 Journée de l'industrie

La première journée de l'industrie sera un forum ouvert. Ceci permettra aux représentants du Canada de présenter aux représentants de l'industrie de l'information sur l'initiative de réseautage de centre de données et de communiquer les exigences de haut niveau en matière de capacité d'équipement. Cette journée permettra également aux représentants de l'industrie de poser des questions et de chercher l'information nécessaire pour bien comprendre les besoins des entreprises canadiennes.

Des représentants de SPC s'occuperont des présentations et des discussions de la journée de l'industrie sur les exigences techniques et d'approvisionnement.

PARTIE 5 – DOCUMENTS CONNEXES

Voir les fichiers ci-joint sur le site achats et ventes :

- Annexe A - Énoncé des travaux
- Annexe B - Liste des livrables
- Annexe C - Exigences préliminaires du système
- Annexe D - Formulaire d'invitation